

FORMATION DE FORMATEURS UV 7 – SENSIBILISATION AUX MENACES TERRORISTES

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

Maîtriser les savoirs et les savoirs faire « Sensibilisation aux menaces terroristes UV7 » afin d'obtenir la compétence de formateur pour dispenser ces mêmes formations dans le cadre du programme de formation initial du TFP APS 175 heures.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Créer des formations motivantes et efficaces.
Soutenir l'intérêt et améliorer les apprentissages.
Faciliter le transfert des acquis en situation de travail.
Analyse des scénarii et compte rendu.

PRE-REQUIS :

Soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en pédagogie en tant que formateur
Soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.

DUREE :

21 heures sur 3 jours

NOMBRE DE CANDIDATS :

10 candidats maximum.

PUBLIC CONCERNE :

Personnes souhaitant exercer au sein d'organismes de formation ou en tant qu'entreprise individuelle

DELAIS D'ACCES :

De 1 à 60 jours selon le planning N en vigueur.

EVALUATION ET VALIDATION :

La validation du stagiaire formateur se fera :
Par un contrôle continu (évaluation formative) sur son comportement, ses attitudes, sa motivation et sa capacité à transmettre son savoir. (Le stagiaire formateur pourra se faire exclure de la formation si son comportement n'est pas en adéquation avec les exigences de cette formation)

L'obtention de 16 bonnes réponses sur 20 questions du QCU relatif à l'UV 7.

Une présentation informatique en maîtrisant l'aspect légal, réglementaire et technique de l'UV 7.

M2S33 Formations est validé par la CPNEFP

FORMATION DE FORMATEURS UV 7 – SENSIBILISATION AUX MENACES TERRORISTES

CONTENU :

Définir :

- Et expliquer les mécanismes du terrorisme
- Les différents types de terrorisme
- L'historique du terrorisme moderne

- Les motivations du terrorisme
- La Méthodologie du terrorisme
- Les menaces émergentes
- Les niveaux de risques associés
- Les cibles potentielles
- Les différents matériels utilisés par les terroristes

Prévenir :

- Adopter le bon comportement face à la menace
- Anticiper la menace terroriste
- Combattre les habitudes et la routine
- Le plan national de lutte contre la radicalisation
- La radicalisation
- Détecter les comportements suspects
- Conduite à tenir face à un individu suspect
- Méthode de raisonnement
- Entretenir sa culture de la sécurité

Réagir :

- Se protéger et protéger les autres
- Alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Cas particuliers
- Après l'attentat

Secourir :

- Les blessures par balles
- Les hémorragies
- Poser un garrot
- Les blessures par explosion
- Contrôle des connaissances acquises en cours de formation

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
- Cas pratiques et mises en situation.
- Support PowerPoint, vidéos, ordinateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Powerpoint
- Exercices pratiques

ACCESSIBILITE :

M2S33 Formations répond aux normes ERP

HANDICAP :

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter Monsieur GRATIA Stéphane, conseiller référent au 05.57.54.54.94 ou par email : contact@m2s33.fr afin d'étudier d'éventuels aménagements.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Stéphane GRATIA

Formations aux Métiers de la Sécurité Privée - Audit & Conseil en Entreprise - M2S33 Formations - Immeuble SERVO - 19 / 21 rue du Commandant Cousteau - 33100 BORDEAUX - Tél : 05 57 54 54 94
SAS au capital de 14 000 € - RCS Bordeaux - SIRET 834 644 734 00016 - APE - 8559A 6 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331106733 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine
« Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » Autorisation d'exercice N° FOR-033-2027-04-20-20220646892 du 20/04/2022 délivrée par le CNAPS
Mention légale cr. Article L612-14 du CSI « L'autorisation d'exercice ne confère aucune reconnaissance de nuisance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient »

FORMATION DE FORMATEURS UV 7 – SENSIBILISATION AUX MENACES TERRORISTES